



## Le CNAFAL, l'UNAF et la REPUBLIQUE des CITOYENS

*« Les mouvements familiaux s'adressent directement aux familles à travers diverses formes d'intervention... Ils expriment par référence aux choix originaux qui sont les leurs ce que les familles qu'ils groupent attendent et font des propositions. **En ayant une image, on pourrait comparer le rôle des mouvements à celui joué par les formations politiques auprès de leurs adhérents, des électeurs et du Parlement.** »*

*Les Mouvements familiaux procèdent soit d'une doctrine (philosophique, religieuse, choix de société...), soit de la volonté de privilégier certains types de situations. Associations et mouvements ont donc **toute liberté**, pour préciser leurs objectifs et fixer les obligations qu'ils entendent imposer à leurs adhérents au plan doctrinal » (Roger BURNEL, président de l'UNAF de 1975-1995, fondateur de l'UNAF par la loi de juillet 1975 --Rapport au CES 26 mai 1981)*

*« La présence des mouvements familiaux dans l'UNAF, constitue un apport très positif car le développement de toute institution suppose un **mouvement qui l'anime**, faute de quoi l'action se dégrade en gestion pure et simple » (René REMOND Historien et politologue, ancien Président de la Fondation des sciences politiques - AG de l'UNAF 26 janvier 1964)*

A l'heure où ces lignes seront parcourues, le rapport (publiable) de la Cour des comptes sur l'UNAF sera connu.

Le 30 mars **2012**, à la suite d'une rencontre entre le président FONDARD et les sept présidents de mouvement familiaux, pour **prendre date**, je lui avais adressé un courrier ainsi qu'à mes collègues. Je soulignais les points suivants qui sont plus que jamais d'actualité. Mais cela faisait déjà longtemps que la dérive était amorcée et en 2004, la Cour des Comptes en avait noté certaines qui ressurgissent aujourd'hui.

**J'avais noté :**

- Un immobilisme qui peut mettre en cause la légitimité de l'UNAF en étant de moins en moins représentative de toutes les familles et de tous les courants présents au sein de l'institution, mais bien vivant dans la société française d'un point de vue sociologique.
- Un décalage complet face aux problèmes réels de la société française qui faisait que le langage unafien est devenu, dans certains, cas une langue de bois n'ayant pas prise sur la société.

*Au coeur de la solidarité*

- J'avais rappelé dans le même courrier les « points saillants » du rapport de la Cour des Comptes sur l'UNAF publié en 2004 à savoir :

**« Fondé sur la présomption de représentativité que la loi confère à l'UNAF, il assure aux organismes qui en bénéficient une place tout à fait exceptionnelle dans le paysage institutionnel français ».**

**« Le privilège de financement public dont bénéficie l'UNAF lui impose d'être représentative de toutes les familles de la société française actuelle ».**

Le poids des mots prononcés, par la Cour des Comptes, n'a pas empêché un cri d'autosatisfaction poussé par l'UNAF lors de la décision du Conseil Constitutionnel confortant l'UNAF dans sa mission d'intérêt public pour représenter **toutes les familles**. Le CNAFAL a réagi en indiquant que si **nous étions confirmés dans nos droits, cela donnait encore plus de devoirs et de responsabilités à l'UNAF pour remplir cette mission**.

Paradoxalement mais psychanalytiquement parlant, chaque fois « qu'une crise » traverse l'UNAF, depuis 2004, la réaction se traduit par un coup de barre conservateur et un raidissement de l'appareil unafien, c'est ce que nous vivons depuis l'automne 2015, à la suite du départ « forcé » de François Fondard avant la fin de son mandat.

L'UNAF est devenue l'Union des UDAF ; l'expression des mouvements familiaux est cantonnée à deux minutes de prise de parole en Assemblée Générale annuelle ! Cela peut-il perdurer ? On a bien vu que ce n'était ni l'esprit ni la lettre de la loi 1975 selon Roger BURNEL.

#### **L'UNAF est en crise larvée d'identité depuis 2005.**

Lorsque la représentativité syndicale a été remise en question au début des années 2000, elle a été réglée par une loi de 2008 à la satisfaction générale... et après concertation de toutes les centrales syndicales.

Allons-nous attendre l'approfondissement de la crise interne ? Allons-nous attendre qu'un pouvoir politique, peu importe lequel, nous impose sa conception ou bien allons-nous prendre les devants et singulièrement les mouvements familiaux à but général ? Depuis dix ans, le CNAFAL n'a cessé de faire des propositions :

- Abolition du suffrage familial désuet et incompréhensible par les jeunes générations.
- Pour les AG annuelles, vote dans les UDAF à bulletin secret et **simplement recollement des résultats au niveau national** comme cela s'effectue partout ailleurs. Il faut rompre avec l'hypocrisie qui consiste à faire « porter les mandats » par le ou la président(e) qui vote en son « âme et conscience », c'est-à-dire comme bon lui semble ou bien selon les consignes de sa fédération ou bien sous la pression des jeux d'influence du pouvoir résidant à l'UNAF. **Assez de tartufferies.**
- Une stricte séparation entre l'associatif et le politique- Un simple engagement de candidature sur les incompatibilités ne suffit pas.

De même, une limitation des mandats dans le temps doit s'exercer : deux fois quatre ans paraissent raisonnables. De même, **le cumul** de représentations nationales ou locales doit être réglementé : on a eu parfois l'impression qu'une poignée d'administrateurs nationaux cumulaient tellement de mandats qu'ils passaient la semaine à Paris aux frais de la princesse. De même, il faut mettre fin aux chasses gardées (CESE, CNAF) mais aussi pour les grands départements thématiques au sein du CA de l'UNAF, dont la présidence est dévolue à des administrateurs d'un même mouvement depuis 25 ou 30 ans et qui seraient les « spécialistes » de cette question -Est-ce normal ? Ce qui empêche tout renouvellement des analyses et des approches de certains problèmes.

 *Au coeur de la solidarité* 

De même, et je l'avais signalé fin 2015 à la Présidente actuelle, il n'est pas normal que les candidatures sur les représentations soient décidées en Commission thématique et quasiment entérinées par le Conseil d'Administration, ce qui empêche là aussi d'autres talents d'émerger. La reproduction des représentations est devenue **endogène** et par voie de conséquence anti démocratique puisqu'il devrait y avoir un vrai appel à candidature.

La baisse continue des effectifs a un lien avec l'image fortement conservatrice renvoyée par le mouvement familial dans son ensemble et par un fonctionnement suranné et non démocratique.

L'UNAF est une institution de la République ; **elle est la propriété de tous** et non de quelques-uns ou d'un courant de pensée et doit être représentative de la société française.

C'est parce que nous sommes encore attachés à l'UNAF, que nous réagissons ainsi. C'est parce que nous considérons qu'il peut être un formidable outil au service de toutes les familles, **en jouant pleinement le rôle de corps intermédiaire que nous rebondirons.**

S'il n'y a pas une très grande lucidité alors nous disparaîtrons définitivement. Déjà le Haut Conseil de la Famille s'est emparé des problèmes familiaux. Le HCFEA étend largement sa mission. S'il y a « doublon » avec l'UNAF alors il y a péril. Dans le champ de la santé, on voit bien que la création de l'UNASS remplit le même rôle que la création du HCFEA.

Jean-Marie Bonnemayre,

Président du CNAFAL